

A nos membres

Cette année, un événement cosmique particulier a accompagné le début du printemps: l'éclipse solaire du 20 mars qui, en vertu d'un ciel clair, était également visible en Suisse. Il était impressionnant d'observer comment la qualité de la lumière se modifiait alors que la lune se glissait lentement devant le soleil qui finit par adopter une forme de faucille qui nous est familière de la lune. Ce spectacle naturel captivant et fascinant était à même de nous démontrer combien les processus qui se déroulent dans la nature et le Cosmos sont subtils et vulnérables.

Des frontières qui, jusqu'ici nous semblaient immuables, peuvent soudain se trouver déplacées de manière violente, c'est ce qu'a démontré clairement le thème de la mort qui était au centre de nos préoccupations l'année dernière. Dans ce contexte, nous attirons votre attention sur l'appel au don de la communauté de travail *Culture du mourir* et son site www.mourir.ch. Aujourd'hui plus que jamais, il est extrêmement important de trouver un sens au chemin de vie qui mène à la mort et à la vie après la mort, un sens que la science de l'esprit anthroposophique permet de trouver. Cette année encore, la confrontation avec le thème des frontières continuera de nous occuper intensément, mais cette fois avant tout avec celles qui marquent le début de la vie.

Nouvelle brochure anthrosana: Coma vigile, mort cérébrale et transplantation d'organes

L'auteur, le docteur Christian Schopper, neurologue, psychiatre et psychothérapeute, se réfère aux expériences qu'il a vécues au service de médecine intensive à l'hôpital universitaire de Zurich. La médecine d'urgence se meut constamment sur le seuil entre deux mondes, entre la vie et la mort. Après une description différenciée des différents états comateux, il nous invite à une réflexion sur la nouvelle définition de la mort qui veut qu'une personne mourante soit déclarée morte du point de vue juridique et médical lorsque l'ensemble des fonctions du cerveau a subi un arrêt irréversible. C'est cette définition qui permet à la

En annexe vous trouverez

- *la facture pour la cotisation 2015*
- *l'invitation à l'assemblée générale avec le bilan et le compte de résultat 2014 ainsi que le budget 2015*
- *le prospectus anthrosana*
- *la nouvelle brochure Coma vigile, mort cérébrale et transplantation d'organes*
- *le flyer du séminaire du 6 juin 2015 au Centre de pédagogie curative Perceval*
- *le flyer d'Hortus officinarum*
- *l'appel au don de www.mourir.ch*

Exit

En 2014, l'association pour le droit de mourir dans la dignité a enregistré 13'413 nouvelles adhésions en Suisse alémanique et au Tessin – un nombre encore jamais atteint! (Les adhésions en Suisse romande seraient également en hausse mais les chiffres exacts ne sont pas encore publiés.) En Suisse alémanique, 583 personnes ont choisi de mourir accompagnées par Exit, soit 25 pour-cent de plus qu'en 2013. Les motifs les plus fréquents pour le choix d'une assistance au suicide sont, selon Exit, le cancer au stade final, les maladies de la vieillesse et les syndromes douloureux chroniques.

Débat sur le don d'organes

Dans sa prise de position de fin février, la Commission d'éthique allemande a reconnu un désaccord interne sur la définition de la mort: l'homme n'est-il mort qu'après la défaillance irréversible du cœur et du cerveau? Ou bien la mort cérébrale est-elle un critère suffisant? Mais sur un point, tous sont du même avis: l'explantation des organes est autorisée chez les personnes en état de mort cérébrale.

Le clown Dimitri dans une interview du «Basellandschaftliche Zeitung» du 23 février 2015:

«L'anthroposophie n'est pas à proprement parler chrétienne. C'est une philosophie – et comme dans le bouddhisme, l'idée que notre âme continue de vivre après la mort est centrale. La plus grande part de ce qui nous constitue n'est pas matériel: nos pensées, nos sentiments, nos rêves. Une fois que vous avez lu les écrits de Rudolf Steiner, tous les autres écrits religieux vous paraissent fades. [...] Le plus important pour moi, c'est qu'il a fondé une philosophie qui laisse totalement libre.»

médecine de transplantation de se procurer des organes vivants. Le docteur Schopper plaide en faveur d'une médecine qui devienne une science du vivant car seule une médecine connaissant ce qu'est la vie peut donner une définition de la mort conforme à l'être humain dans sa totalité.

Extension controversée du diagnostic préimplantatoire soumis à la votation populaire

Le 14 juin, la modification de l'article 119 de la Constitution sera soumise à la votation populaire; elle devrait autoriser l'extension controversée du diagnostic préimplantatoire (DPI) en Suisse. Jusqu'à maintenant, pour ce qui touche la médecine de la reproduction, la Suisse comptait parmi les pays les plus restrictifs d'Europe. C'est ainsi que jusqu'à aujourd'hui, le DPI, à savoir l'examen génétique d'embryons conçus hors de l'organisme maternel par fécondation in vitro (FIV), était interdit. Dans le but d'autoriser les tests génétiques de l'embryon avant son implantation dans l'utérus maternel, la loi sur l'interdiction du DPI inscrite dans la Constitution doit être abrogée. La proposition de modification de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée qui avait initialement été élaborée par le Conseil fédéral ne permettait le DPI que sous certaines conditions. Après le vote final du Parlement, le texte soumis prévoit maintenant une extension considérable du DPI, ce que nous avons déjà annoncé dans notre lettre précédente. Comme par le passé, le DPI doit être exclusivement réservé aux couples porteurs de graves maladies héréditaires ou dans l'impossibilité de procréer naturellement. Mais le dépistage général d'anomalies chromosomiques (preimplantation genetic screening PGS) pour tous les embryons conçus in vitro sera autorisé. Au lieu de restreindre ce test problématique aux seuls couples porteurs de graves maladies héréditaires, comme cela avait été proposé par le Conseil fédéral, ce sont maintenant tous les embryons conçus par FIV qui feront l'objet de ce dépistage et ils pourront, dans le cas d'une anomalie particulière, une maladie héréditaire par exemple, être éliminés. Il s'agit là d'une sélection des embryons plus que problématique du point de vue éthique! Selon la Constitution, ne pouvaient jusqu'ici «être développés hors du corps de la femme jusqu'au stade d'embryon que le nombre d'ovules humains pouvant immédiatement être implantés.» Pour des raisons médicales, ce nombre était réduit à trois. Dorénavant, le nombre d'embryons à développer et soumis au dépistage d'anomalies chromosomiques sera de douze. La cryoconservation des embryons surnuméraires sera admise en vue d'un traitement ultérieur. Le tri des embryons en fonction du sexe ou d'autres caractères physiques, comme la couleur des yeux ou des cheveux, continue d'être interdit. Le DPI donne l'impression que certaines maladies ou handicaps héréditaires sont évitables. La conséquence peut en être une instrumentalisation au service de certains intérêts du soi-disant progrès médical. Il est clair que la suppression des directives restrictives actuelles profitera avant tout au lobby de la procréation médicale. Comme elle n'impose pas de limite à la sélection ciblée de caractères chromosomiques, la légalisation prévue du dépistage généralisé d'anomalies chromosomiques chez l'embryon conçu

par FIV ouvre toute grande la porte à des contraintes ultérieures portant sur les normes admissibles par la société. Le danger est grand que les personnes atteintes d'un handicap soient de plus en plus mises au ban de la société.

Un référendum est déjà prévu pour le cas où la modification de cette loi fédérale serait acceptée par le peuple, ce qui est à craindre. S'il est mis sur pied, il y aura une seconde votation. Comme nous l'avons déjà indiqué dans les dernières informations, anthrosana, en collaboration avec d'autres organisations, a signé l'année dernière un appel contre la modification de la loi sur la procréation médicalement assistée adressé au Conseil national et au Conseil des Etats. Fin mars, anthrosana et 17 autres organisations ont signé un autre appel public en faveur de « La diversité au lieu de la sélection » afin de se prononcer une nouvelle fois contre cette législation problématique. Nous continuerons de vous tenir au courant des actions d'anthrosana.

Iscador: l'avenir de la préparation à base de gui est assuré

Depuis le 1^{er} février 2015, la nouvelle société Iscador SA, avec siège à Arlesheim, « fille » de l'association d'utilité publique pour la recherche sur le cancer *Verein für Krebsforschung* a repris la production et la distribution de l'Iscador en Suisse. Cette mesure était devenue nécessaire après que le *Verein für Krebsforschung* et Weleda SA n'avaient pas réussi à se mettre d'accord sur la stratégie future de leur coopération pour l'Iscador. Après d'intenses négociations, les parties ont décidé d'un commun accord de mettre fin à cette longue coopération. Toutes les autorisations et le nom de marque Iscador sont transférés à Iscador SA. En raison de dispositions et délais de régulation, Iscador SA, nouvellement fondée, ne pourra reprendre que progressivement l'activité opérationnelle de Weleda SA dans les différents pays. Jusqu'à la reprise complète, Weleda SA assure l'approvisionnement des patients. Iscador SA ne procède à aucune modification dans l'éventail des préparations. Elle produira et distribuera en autonomie les différents produits Iscador qui dépassent la centaine. Le but est de trouver également de nouveaux débouchés dans des pays où jusqu'ici on ne pouvait obtenir l'Iscador afin que, dans le monde entier, les patients atteints d'un cancer puissent en disposer. L'investissement dans la recherche et le développement doit également continuer dans le même ordre de grandeur.

Admission définitive de la médecine complémentaire dans l'assurance de base

Comme nous l'avons déjà indiqué, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a pris la décision exemplaire de passer au principe de confiance pour la médecine complémentaire des médecins praticiens ; elle doit à l'avenir être mise sur le même pied que les autres spécialisations médicales. Afin de mettre en œuvre définitivement cette décision, des adaptations de l'ordonnance sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du DFI sur les prestations de l'assurance-maladie obligatoire doivent encore être élaborées. Ce travail a été confié à un groupe de travail comprenant dix personnes et dans lequel la médecine complémentaire est représentée par

Prise de position sur la Stratégie contre la résistance aux antibiotiques (StAR)

L'Union des sociétés suisses de médecine complémentaire accueille favorablement la stratégie StAR pour enrayer la résistance aux antibiotiques. Dans sa prise de position, l'Union constate avec étonnement que dans la stratégie proposée, on ne tient pas du tout compte des ressources de la médecine complémentaire qui permettent de limiter l'usage des antibiotiques et donc d'éviter une résistance aux antibiotiques.

Problèmes engendrés par des erreurs médicamenteuses

Selon la Fondation Sécurité des patients suisse, près d'un patient sur dix est victime d'un préjudice lié aux médicaments : médicament erroné ou dosage erroné. Un grand nombre de ces erreurs pourrait être évité. Un tiers des hospitalisations pourrait être évité par l'établissement systématique d'une liste des médicaments pris par le patient et la vérification méthodique lors de chaque changement. Les principales erreurs auraient lieu lors de l'anamnèse du patient : le patient ne déclare pas quels médicaments il prend déjà ou bien la question ne lui est pas posée.

**Hortus officinarum,
un engagement pour les
plantes médicinales qui
mérite d'être soutenu**

Le flyer en annexe vous renseigne sur le travail de l'association Hortus officinarum pour la promotion des semences de plantes médicinales de culture bio-dynamique. Cette association s'engage pour la diversité, la pérennisation et l'amélioration de la qualité des semences de plantes médicinales qui sont la base des médicaments de la médecine complémentaire et de la cosmétique naturelle. Malheureusement, les semences des plantes alimentaires ne sont pas les seules à être en danger!

cinq experts. Les ordonnances sont soumises à la procédure minutieuse ordinaire d'auditions et de consultations, si bien qu'un remboursement définitif des prestations des médecins de la médecine complémentaire n'est prévu qu'à partir de 2017.

Conférences et cours organisés par anthrosana

Nos conférences sont devenues une tradition et, cet hiver, vingt-quatre conférences sur le thème du cœur ont eu lieu dans différentes villes de Suisse alémanique.

Dans ce contexte, nous aimerions vous rendre attentifs au séminaire qui aura lieu au Centre de pédagogie curative Perceval à St-Prex sur *Les forces de guérison du cœur appliquées à la médecine anthroposophique et à l'art-thérapie*. Pour les détails, veuillez consulter le flyer annexé.

Nous aimerions également vous signaler les cours organisés par l'atka Akademie für Therapie und Kunst et anthrosana à partir de mai 2015 à différents endroits. Les membres de Suisse romande qui comprennent l'allemand peuvent s'adresser au secrétariat pour plus de renseignements.

Excursion botanique avec visite du jardin de plantes médicinales de Weleda et promenades sur les traces de Sainte-Odile

Ces promenades ont rencontré un vif succès l'an dernier. Le 14 août, les auteurs de la brochure anthrosana *Automédication naturelle*, René Schwarz, Claudia Cairone et Andrea Zeugin organisent une excursion sur le thème des plantes médicinales et de leur usage en médecine anthroposophique; elle sera suivie de la visite du jardin de plantes médicinales de Weleda. Cette année également, Michaela Spaar guidera une promenade sur les traces de Sainte-Odile les 17 et 25 juin. Les membres de Suisse romande qui comprennent l'allemand et désirent s'inscrire pour ces promenades peuvent s'adresser au secrétariat.

Invitation à l'assemblée générale à la Clinique Arlesheim

L'assemblée générale de cette année aura lieu le 30 mai dans un établissement qui nous est bien connu mais qui porte un nom nouveau: la Clinique Arlesheim. Cela fait maintenant un peu plus d'un an que la Clinique Ita Wegman et la Clinique Lukas ont décidé de fusionner. Différentes visites guidées, prévues après le repas qui suit l'assemblée générale, offriront l'occasion de constater les changements et les nouveautés.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer à notre assemblée générale et vous souhaitons une période printanière vivifiante et riche en expériences nouvelles.

Avec nos meilleures salutations



Postplatz 5
Case postale 128
4144 Arlesheim
Tél. 061 701 15 14
Fax 061 701 15 03
info@anthrosana.ch
www.anthrosana.ch

Michael Werner, président

Andrea Richter, responsable de gestion